

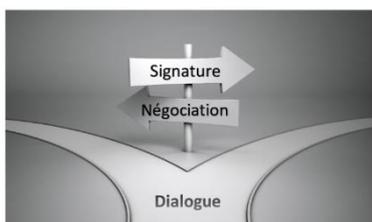
AVENANT 36

REVISION DE LA Convention Collective Nationale



Avec conviction et sans état d'âme

La CGT ne signe pas un accord néfaste pour les salariés !



Alors que la majorité des syndicats (4 sur 5) rejette en bloc l'avenant 36 de la révision de la Convention Collective, un seul syndicat (la CFDT) signe cet avenant « sans conviction et sans état d'âme ».

A la CGT nous préférons **négoier avant de signer** !

Cet avenant remet en cause les évolutions salariales de l'ensemble des salariés de l'organisme MSA, elle exclut 70% des salariés qui ont œuvré et subi les fusions, spécialisations et mutualisations.

Contrairement à ce qu'indique la CFDT, refuser toutes tentatives de « **division générationnelles** », c'est d'abord refuser de signer un tel avenant qui aura pour but d'opposer et discriminer les salariés.

De plus, signer cet avenant c'est **augmenter la charge de travail de certaines catégories d'emplois, travailler plus pour le même salaire**, ou pour une éventuelle prime, si les enveloppes budgétaires le permettent et soumis au bon vouloir de nos dirigeants.



Un système de rémunération basé sur les objectifs et le mérite est malsain et va diviser les salariés et créer une ambiance délétère dans tous les services des caisses MSA. Pour preuve l'attribution de la prime COVID récemment versée à une partie des salariés...

Alors que la FNEMSA et nos directions devraient penser à remercier les salariés MSA pour leur implication, elles n'ont de cesse de remettre en cause nos acquis, cet avenant en est la preuve.

**Alors pour la CGT, nous disons OUI
à la revalorisation salariale, mais
pas à tout prix !!**



**Nous refusons
le « c'est mieux que rien »
NON aux primes individuelles
OUI aux augmentations collectives**